

Communiqué de presse de la FRA  
Vienne/Bruxelles, le 28 novembre 2018

## **Dans l'UE, être noir signifie souvent faire face au racisme et à la précarité en matière d'emploi et de logement**

**Selon les conclusions d'une importante enquête répétée de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, les personnes noires dans l'UE rencontrent des difficultés inacceptables ne serait-ce que pour trouver un logement ou un emploi décent, en raison de leur couleur de peau. Le harcèlement à caractère raciste reste également un phénomène trop répandu.**

« Au XXI<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas d'excuse à la discrimination raciale. Cependant, dans l'Union européenne aujourd'hui, les personnes noires restent fréquemment confrontées à la discrimination et au harcèlement, simplement en raison de leur couleur de peau », déclare [Michael O'Flaherty](#), directeur de la FRA. « Nous devons mettre fin à cette situation une fois pour toutes. Pour ce faire, les États membres ont besoin de politiques et de lois efficaces et ciblées, afin de veiller à ce que les personnes noires soient pleinement incluses dans notre société. »

Le rapport [Being Black in the EU](#) (Être noir dans l'UE) révèle les nombreuses difficultés auxquelles les populations noires doivent faire face.

En ce qui concerne le harcèlement à caractère raciste, 30 % des personnes interrogées déclarent en avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années, et 5 % rapportent avoir été agressées physiquement. Pour mieux soutenir les victimes du racisme et poursuivre comme il se doit les auteurs de tels faits, les États membres devraient donc redoubler d'efforts.

La discrimination raciale reste également problématique. Environ un quart de la population noire a été victime de discrimination raciale dans le cadre du travail ou d'une recherche d'emploi. Les jeunes personnes noires sont particulièrement vulnérables : dans certains pays, jusqu'à 76 % d'entre elles ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ni de formation, contre 8 % de la population générale. Les États membres devraient donc élaborer des mesures spécifiques pour lutter contre cette discrimination. Ces mesures pourraient notamment comprendre des audits en matière de diversité sur les lieux de travail et inclure des incitations à recruter des personnes noires dans le secteur public.

Le logement représente un autre problème : 14 % des répondants affirment que les propriétaires privés refusent de leur louer un logement. Ceci est particulièrement problématique, puisque seules 15 % des personnes noires sont propriétaires d'un logement, contre 70 % de la population générale de l'UE. De plus, 45 % d'entre elles vivent dans des logements surpeuplés, contre 17 % de la population générale, ce qui souligne la nécessité pour les États membres d'améliorer la qualité du logement et d'éradiquer l'exclusion dans ce domaine.

Le profilage discriminatoire lors de contrôles de police constitue également un problème : 24 % des personnes interrogées ont été contrôlées par la police au cours des cinq dernières années. Parmi celles-ci, 41 % ont estimé que le contrôle effectué représentait un profilage

racial, ce qui sape la confiance dans le maintien de l'ordre et nuit aux relations entre les communautés. Pour y remédier, les États membres devraient élaborer des orientations pratiques et spécifiques à l'intention des agents des forces de l'ordre, afin d'éviter le profilage illicite. La FRA publiera un guide sur la prévention du profilage illicite le 5 décembre. Des orientations sur la police de proximité apporteront également une contribution utile.

Ce rapport examine les expériences de près de 6 000 personnes noires dans 12 États membres de l'UE, interrogées dans le cadre de la [deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination](#). Cette enquête de la FRA a recueilli des informations auprès de plus de 25 500 personnes issues de l'immigration ou d'une minorité ethnique, dont des Roms et des Russes, dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE. Cette enquête s'appuie sur la [première enquête de ce type](#) menée par la FRA en 2008.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** [media@fra.europa.eu](mailto:media@fra.europa.eu) / Tél. :  
+43 1 580 30 642